



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

7256^e séance

Vendredi 29 août 2014, à 12 h 5

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. De Antueno
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Cai Weiming
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M ^{me} Paik Ji-ah
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Protection des civils en période de conflit armé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Protection des civils en période de conflit armé

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/640, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, l'Australie, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Tchad.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2175 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.